



## DEMATERIALIZATION

# Les titres-restaurant 2e génération peuvent être lancés

19/11/2014 06:05

Huit mois après le décret autorisant la dématérialisation du titre-restaurant, Conecs, l'opérateur technique créé par Chèque Déjeuner, Edenred France, Natixis Intertitres et Sodexo Pass France, débute le déploiement national de sa solution. De juin à septembre 2014, le support technique de Conecs a été testé sur l'agglomération d'Orléans, auprès de 1 500 bénéficiaires de titres dématérialisés et de 300 établissements affiliés, restaurateurs et assimilés. Un test positif qui a engendré un taux de satisfaction des commerçants de 90 %. « Nous n'avons eu aucun problème technique. Les systèmes d'informations ont bien communiqué entre eux et les flux fonctionnent parfaitement », se félicite Vincent Toche, président de Conecs.

Contrairement aux titres-restaurant 1ere génération, qui passent par le flux du réseau des cartes bancaires, impliquant pour le commerçant le paiement d'une commission bancaire à chaque transaction, Conecs a mis en place son propre flux de transmissions pour les titres-restaurant 2e génération. Le paiement avec le titre-restaurant 2e génération se fait toujours à partir d'un terminal électronique de paiement (TPE) qu'il suffit de mettre à jour sur simple appel téléphonique du commerçant à son mainteneur habituel ou à sa banque. Aucun frais n'est facturé au commerçant qui désormais n'aura plus qu'à supporter les commissions auprès des émetteurs des titres-restaurant, mais aucune commission bancaire, le coût de la transaction étant supporté par les émetteurs.

Côté pratique, outre le fait que le commerçant n'a plus à trier, découper et porter ses titres-restaurant papier à la CRT et qu'il bénéficie d'une automatisation du paiement du titre dématérialisé dès lors que la transaction a été autorisée, il bénéficie d'une visibilité des transactions. En effet, il a accès à une télécote distincte. Sur son ticket de télécote des titres-restaurant dématérialisés, apparaît le nombre de transactions avec le montant total par émetteur. Un argument pratique qui facilite le suivi et la comptabilité. « Cela permet également une visibilité et une traçabilité juridique nécessaire pour justifier des avantages sociaux du titre », souligne Anna Notarianni, DG Sodexo services avantages et récompenses France.

Afin de prévenir les commerçants du déploiement national de Conecs, un courrier leur est envoyé avec une carte permettant la mise à jour de leur TPE. Depuis le début du mois de novembre, 22 000 lettres ont ainsi déjà été postées et 5 000 commerçants ont mis à jour leur TPE afin de pouvoir accepter les titres 2e génération. Conecs table sur 80 000 commerçants ayant mis à jour leur TPE d'ici à fin mars 2015. « La commercialisation des cartes 2e génération débutera à partir de mars – avril. Il faut que 70 % des professionnels soient équipés pour que la solution soit acceptable pour l'utilisateur, et donc réussir ce passage à la dématérialisation », précise Anna Notarianni. La GMS de son côté doit travailler encore à l'adaptation de leurs logiciels afin de pouvoir accepter les cartes 2e génération, celles-ci devant détecter les articles éligibles au titre-restaurant présents dans le caddie.

